

COMPTE RENDU DE SEANCE COMITE SYNDICAL DU 05 FEVRIER 2009

Délégués	66	En exercice	66		
Présents	40	Pouvoir	1	Suffrages exprimés	41

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Eyrieux Doux s'est réuni le 05 février 2009 à la suite de la convocation adressée le 27 janvier 2009.

PRESENTS

ARNAUD Emile - AUFFEUVRE Eric - BACQUELOT Anne-Laure - BARRES Gilles - BROUSSE Karine - CADET André - CARVALHO Avelino - CASTERMANT Tony - CHANAL Emile - CHARRE Didier - COULOMB Michel - CROS Pierre - DEBARD Marie-Rose - DORNE Thierry - ETTWILLER Catherine - FERRIER Claude - FISCHER Sabine - FLUCHAIRE Alain - FOUREZON André - HELMSTETTER Ernest - HERRERO Jean - JOUANARD Sébastien - JOUVE André - JULIEN René - LAUTROU Lucile - LEGROUX Catherine - LOUIS Marie-Thérèse - MAÇON Robert - MARIJON Gérard - MARION Bruno - MICHELAS Jean - MOISSON Bernard - PLANTIER Jean-Luc - ROSTAIND Françoise - SANIEL Gérard - TACONNET Robert - TERRAS Véronique - VERUEGA Cécile - VIALLE Lucien - VIGNAL Jérôme

ABSENTS REPRESENTES

TERRAS Véronique représentée par ROSTAIND Françoise

ABSENTS non REPRESENTES

BLANCHIN André - BOURDELY Robert - BOUVERON David - CHAMBLARD Chantal - CHAUSSINAND Didier - CHAUVY Alain - D'ANNUNZIO Marie-Thérèse - FAURE Catherine - FOURCHAUD Gérard - IMBERT Sandrine - JACQUOT Jacqueline - JOURDAN Yannick - KARBOWY Isabelle - MARTIN Claude - MOULIN Michel - PEYRET Joël - QUNICY Franck - REYNE Jacky - ROCHETTE Bernard - SELIC Nelly - SOULAGEON Pierrette - TALLARON René - TERRAS Marie-Noëlle - VOLLE Marcel - WOJCIESZKO Raymonde

PRESENTS ES-QUALITE

André BEAL - François PONCE - Séverine CHABAL

SECRETARE DE SEANCE

M. FOUREZON André, assisté de Mlle Séverine CHABAL

Pierre CROS, Président, ouvre la séance à 18h10.

Il demande à Mademoiselle CHABAL de procéder à l'appel des délégués.

Il constate que le quorum est atteint pour cette séance.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical de la signature de la convention de partenariat avec le groupe CHOMARAT et présente le cadre dans lequel a été construit le budget 2009 :

- Le budget général 2008 laisse apparaître un excédent de 195 298,09 € en fonctionnement qui est du en partie à une très bonne année pour les recettes filières (reprise ferrailles, cartons, plastiques,),

- Augmentation de la Taxe Générale des Activités Polluantes de 8.66 €/Tonne TTC à 13.72 €/Tonne TTC soit une augmentation de 20 442,40 € (base 4040 tonnes). Cette augmentation se retrouve dans le coût du traitement des ordures ménagères ci-dessous,

- Le coût du traitement des ordures ménagères a été revu à la baisse par le Comité Syndical du SYTRAD (par rapport au prix annoncé au Débat d'Orientations Budgétaires), il passe de 105,50 €/Tonne TTC à 84,40 €/Tonne TTC ce qui engendre une augmentation de +26,57% du